

Guidelines for Care Partners of In-Patients



A Care Partner (CP) is:

- ONE person identified by the patient who will remain consistent throughout the patient's stay at our Hospital (patients cannot have different care partners from day-to-day).

Care Partner guidelines:

- CPs can visit **ONCE PER DAY** between the hours of 5pm and 8pm.
- CPs should know the unit that their loved one is on to help with the traffic flow at the entrance.
- CPs must enter through the West Entrance (to the left of the revolving door, following the arrows on the window).
- CPs must pass the Hospital's COVID-19 screening to be allowed entrance into the building.

NOTE: Travel outside of Canada within 14 days will cause a CP to fail screening. They may not be permitted to enter.

- CPs must have identification on them and keep their Care Partner pass (once issued) to re-enter the Hospital on a different day until patient is discharged.

- Masks or face coverings must be worn while in the Hospital.
- CPs are not to wander the Hospital. They may stop into common areas (Robin's, Season's Gift Shop, the Cafeteria) only prior to going to the in-patient's unit or when exiting the Hospital. CPs may not visit common areas and return to the in-patient's unit.

Drop-offs:

- Please deliver any items to your loved one during your visit within the dedicated Care Partner hours.
- If necessary, items may be dropped off outside of the dedicated Care Partner hours. Please bring the item to the West entrance and leave it on the table with the screeners.
 - The item must be labeled with the patient name and unit.
 - Deliveries will be made throughout the day but please note that they may not be immediate.

To request virtual visitation with a patient through Facetime or Skype, please contact **633-4707**.

To connect with our Hospital's Patient Advocate, please call **684-6211** or email pfcc@tbh.net and include "Patient Advocate Request" in the subject line.

These restrictions are in place for the health and safety of all patients, staff, professional staff and the community.

Please note that further changes/adjustments to the above guidelines may be required as the COVID-19 pandemic continues to evolve. Guidelines may change with little to no notice.

Thank-you for your cooperation and understanding.

Lignes directrices à l'intention des partenaires de soins

Le partenaire de soins (PS) :

- Il s'agit d'UNE personne désignée par le patient pour l'accompagner tout au long de son séjour à l'hôpital (un patient ne peut avoir un partenaire de soins différent d'une journée à l'autre).

Lignes directrices à l'intention des partenaires de soins :

- Le PS peut faire UNE visite PAR JOUR, entre 17 h et 20 h.
- Le PS doit connaître l'unité où se trouve son proche pour faciliter la gestion de la circulation à l'entrée.
- Le PS doit utiliser l'entrée ouest (à gauche de la porte tournante, tel qu'il est indiqué par les flèches dans la fenêtre).

- Le PS doit se soumettre au processus de dépistage de l'hôpital concernant la COVID 19 et être jugé sans risque afin de pouvoir entrer dans le bâtiment.

REMARQUE : Si le PS s'est rendu hors de Canada dans les 14 derniers jours, il lui sera interdit, suivant le dépistage, d'entrer dans le bâtiment avant qu'une évaluation plus approfondie soit réalisée.

- Le PS doit avoir sur lui une pièce d'identité de même que son laissez passer de partenaire de soins (une fois celui-ci reçu) pour pouvoir entrer de nouveau dans l'hôpital suivant le premier jour, et ce, jusqu'à ce que le patient reçoive son congé.
- Le PS doit porter un masque ou un couvre visage à l'intérieur de l'hôpital.
- Le PS doit éviter de se promener inutilement dans l'hôpital. Il peut uniquement s'arrêter dans les aires communes (Robin's, Seasons Gift Shop, la cafétéria) avant de se rendre à l'unité où se trouve le patient et au moment de quitter l'hôpital. Il ne peut donc pas se rendre dans une telle aire, puis retourner à l'unité où est hébergé le patient.

Articles apportés :

- Veuillez apporter tout article destiné à votre proche pendant votre visite, lors des heures réservées aux PS.
- S'il le faut, vous pouvez apporter un tel article hors des heures de visite réservées aux PS. Veuillez alors laisser l'article sur la table prévue à cette fin, à l'attention du personnel de dépistage, à l'entrée ouest.
 - L'article doit s'accompagner du nom du patient et de son unité.
 - On s'emploie à apporter les articles aux patients tout au long de la journée; notez toutefois qu'ils ne leur sont pas nécessairement remis sur le champ.

Nous avons établi ces restrictions pour voir à la santé et à la sécurité de tous les patients et des membres du personnel, dont les professionnels de la santé, ainsi que de la collectivité dans son ensemble.

Veuillez noter que l'on pourrait devoir modifier les lignes directrices ci dessus selon l'évolution de la pandémie de COVID 19, et ce, sans avis préalable ou à court préavis.

Pour organiser une visite virtuelle avec un patient au moyen de FaceTime ou de Skype, veuillez communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice des visites virtuelles au 633-4707.

Pour communiquer avec la responsable de la défense des droits des patients de l'hôpital, appelez au 684-6211 ou envoyez un courriel à pfcc@tbh.net en prenant soin d'indiquer « Demande concernant la défense des droits des patients » dans l'objet.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.